



POLITIQUE D'ENTREPRISE

Rév. 01

ECOMETAL SA opère dans le secteur du raffinage des métaux précieux et du traitement des déchets de production contenant des métaux nobles. La politique de gestion qui a permis d'atteindre ces résultats repose sur la recherche de la satisfaction des clients et sur l'amélioration continue de son organisation afin de répondre avec efficacité et efficience aux évolutions des exigences du marché.

La présente Politique constitue la preuve de l'engagement de la Direction à créer un environnement dans lequel les personnes sont pleinement impliquées et conscientes de l'importance de leur rôle dans la poursuite des objectifs fixés.

La POLITIQUE D'ENTREPRISE a été formulée en tenant compte des exigences de gestion contenues dans certaines normes internationales, et notamment :

- les exigences d'un Système de Management de la Qualité UNI EN ISO 9001 ;
- les exigences d'un Système de Management Environnemental UNI EN ISO 14001 ;
- les exigences d'un Système de Management de la Santé et Sécurité au travail ISO 45001 ;
- les exigences d'un Système de Management de la Responsabilité Sociale SA8000 ;
- les exigences du Standard Responsible Jewellery Council COP 2024 ;

Par conséquent, le système de gestion adopté par ECOMETAL SA vise à garantir :

- que les produits réalisés soient conformes aux prescriptions légales et aux exigences contractuelles des clients ;
- que les risques sur le lieu de travail soient identifiés, évalués et que toutes les actions nécessaires soient entreprises afin de prévenir et/ou limiter les accidents ;
- que les facteurs susceptibles de provoquer des impacts environnementaux soient identifiés et systématiquement surveillés afin d'en limiter les conséquences.

La politique relative à la qualité des produits/services poursuit les objectifs suivants :

- accroître la satisfaction des clients en réalisant des produits conformes aux exigences demandées dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- promouvoir au sein de toute l'organisation la conscience de l'importance du respect des exigences des clients ;
- augmenter la compétitivité de l'entreprise en maîtrisant les coûts d'exploitation et en améliorant l'efficacité et l'efficience de l'organisation ;
- impliquer les fournisseurs afin qu'ils partagent les mêmes critères de gestion.

Pour atteindre ces objectifs, la Direction s'engage à :

- établir et mettre à jour les processus en fonction des évolutions organisationnelles, techniques, technologiques et réglementaires ;
- planifier, réaliser et contrôler que les produits soient conformes aux exigences exprimées dans les contrats et aux délais de livraison établis ;
- mettre en place des cycles de formation du personnel afin d'améliorer ses compétences ;
- réexaminer périodiquement la politique et les objectifs fixés afin d'identifier et de mettre en œuvre des actions d'amélioration.

La politique relative à la protection de l'environnement a identifié les objectifs suivants :

- garantir le respect des prescriptions légales et des autres exigences souscrites par l'entreprise en matière environnementale ;
- surveiller les effets des processus sur l'environnement au moyen d'analyses systématiques des impacts environnementaux ;
- promouvoir à tous les niveaux de l'organisation un sens de responsabilité envers la protection de l'environnement ;
- fournir une pleine coopération aux autorités compétentes en assurant une transparence correcte et complète des informations.

Pour atteindre ces objectifs, la Direction s'engage à :

- réexaminer périodiquement l'application des prescriptions légales et des autres exigences souscrites par l'entreprise ;
- améliorer la gestion des déchets en favorisant leur récupération et/ou leur recyclage ;
- utiliser efficacement les ressources naturelles nécessaires aux processus de production ;
- promouvoir l'information et la formation du personnel afin de l'impliquer dans la prévention et la protection de l'environnement.

La politique relative à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail a identifié les objectifs suivants :

- appliquer de manière rapide et systématique les lois et règlements en adoptant toutes les mesures de prévention nécessaires à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;
- favoriser la consultation et la participation des travailleurs et des parties intéressées dans l'évaluation des risques et l'identification des mesures préventives ;
- fournir une pleine coopération aux communautés locales et aux autorités compétentes en garantissant une information correcte et complète ;
- établir et maintenir à jour des procédures et instructions définissant les activités et contrôles à mettre en œuvre afin de maîtriser la sécurité des travailleurs.

Pour atteindre ces objectifs, la Direction s'engage à :

- identifier les dangers, évaluer les risques et établir des mesures appropriées pour limiter les accidents ;
- définir les rôles, responsabilités et autorités du personnel impliqué dans la gestion de la sécurité ;
- assurer l'information et la formation des travailleurs en matière de sécurité dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- vérifier périodiquement l'application des mesures adoptées pour garantir la sécurité sur le lieu de travail.

Consciente de la responsabilité sociale à laquelle les entreprises doivent répondre pour une croissance durable et soutenable, ECOMETAL SA s'engage à promouvoir l'éthique, le respect des droits humains et les pratiques sociales conformément au Standard Responsible Jewellery Council COP 2024.

En particulier, la Direction s'engage à :

Chaîne d'approvisionnement responsable

- mener ses activités dans le plus grand respect des normes éthiques en garantissant l'intégrité, la transparence et la conformité aux lois en vigueur ;
- ne tolérer aucune forme de corruption ni de blanchiment d'argent dans le respect de toutes les réglementations nationales et internationales ;
- prévenir toute forme d'abus liée au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme ;
- vérifier chaque contrepartie et s'assurer de la légalité de la provenance des métaux précieux destinés au raffinage ;
- interrompre toute transaction commerciale jugée suspecte et effectuer rapidement les signalements nécessaires aux autorités compétentes ;
- ne pas établir de relations commerciales avec des organisations dont les bénéficiaires ne sont pas identifiables ;
- communiquer de manière complète et détaillée les caractéristiques des produits et services.

Droits humains

- soutenir la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies ;
- ne pas recourir au travail des enfants ni à aucune forme de travail forcé ;
- ne pratiquer aucune forme de discrimination et ne pas appliquer de traitements dégradants, harcèlement, abus, coercition ou intimidation sous quelque forme que ce soit ;
- ne tolérer aucun type d'abus envers les employés et les personnes travaillant au nom et pour le compte de l'entreprise et dénoncer tout éventuel incident ;
- promouvoir l'importance d'une communication transparente à tous les niveaux de l'organisation en encourageant le signalement d'éventuels comportements inappropriés de toute personne travaillant au nom et pour le compte de l'Organisation ;
- respecter la législation en vigueur en matière de travail.

Inclusion, diversité et égalité des chances

Notre entreprise promeut un environnement de travail fondé sur le respect, l'inclusion et la valorisation des diversités. Nous nous engageons à garantir l'égalité des chances à toutes les personnes, sans distinction de genre, d'âge, de culture, d'orientation, d'origine ou de croyance. Nous favorisons des pratiques équitables à chaque étape de la relation de travail et encourageons un climat d'entreprise ouvert au dialogue et à la collaboration. L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un principe fondamental de nos décisions organisationnelles, de sélection et d'évolution professionnelle. Tout comportement discriminatoire est interdit et activement combattu.

Nous promovons également la sensibilisation interne à travers des formations et des initiatives dédiées, afin de construire un environnement réellement équitable et inclusif.

Mécanisme de signalement

L'entreprise met à disposition un mécanisme de signalement (grievance mechanism) transparent et accessible à tous les travailleurs, collaborateurs et parties prenantes afin de signaler en toute sécurité tout comportement inapproprié, violation éthique ou suspicion de non-conformité. Nous garantissons la plus stricte confidentialité dans l'analyse des signalements et nous nous engageons à les traiter de manière rapide, impartiale et documentée. Toute forme de représailles à l'encontre des personnes effectuant un signalement de bonne foi est strictement interdite.

Nous promovons une culture d'entreprise fondée sur la confiance, où chacun peut exprimer ses doutes ou préoccupations sans crainte de conséquences négatives. L'entreprise encourage l'utilisation responsable du canal de signalement comme outil fondamental d'amélioration continue et d'intégrité du système de gestion.

Tout signalement peut être effectué à l'adresse e-mail info@ecometalsa.ch ou de manière anonyme par tout autre moyen.

Systèmes de gestion

- appliquer la législation en vigueur de manière rigoureuse et vertueuse ;
- appliquer la politique d'entreprise conformément au Code of Practices 2024 et la rendre accessible au public ;
- évaluer les risques relatifs à l'éthique et aux droits humains des partenaires commerciaux et utiliser notre influence afin de promouvoir des relations fondées sur le respect des principes éthiques.

La Politique d'entreprise est communiquée à l'ensemble du personnel, aux clients, fournisseurs, consultants et collaborateurs externes et est mise à disposition de toute personne qui en fait la demande.

Au cours de la période de certification du RJC Code of Practices, aucun écart par rapport au Code de Pratiques n'a été constaté, ni aucune transaction à risque dans la chaîne d'approvisionnement selon les « OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from CAHRA ».

La Direction